

Département du Tarn
Commune de LES CABANNES

PROCES-VERBAL
Séance du 10 mars 2023

Convocation du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie - DEPEYRE Marc - MOULIS Thierry- WOILLEZ Philippe - ODEGAARD Catherine - TENAUD Annick - MESTE Christian - CHANOuha Jihad

Absent excusé : FAURE Claude

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte-rendu du 10 février 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2022 et comptes de gestion
- Réfection des façades de l'ancien Hôtel Groc : demande de subventions
- Bilan de mi-mandat
- Ilot de l'Autan : précision du projet communal
- Questions diverses

2023- 003

7.1.5.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Philippe WOILLEZ, premier adjoint, donne lecture chapitre par chapitre des comptes administratifs de l'exercice considéré,

Le conseil municipal,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe Woillez,

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2022 suivants :

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses	194 758,90 €
Recettes	273 288,83 €
Soit un excédent de fonctionnement de	78 529,93 €
Report 2021	15 169,00 €
Résultats cumulés : excédent	93 698,93 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	36 567,71 €
Recettes	117 956,32 €
Soit un résultat positif de	81 388,61 €
Report 2021	- 28 770,33 €
Résultat clôture de l'exercice 2022	52 618,28 €
Restes à réaliser (recettes – dépenses)	- 58 041,80 €
Résultats cumulés : déficit	- 5 423,52 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	41 502,89 €
Recettes	53 563,00 €
Soit un résultat positif de	12 060,11 €
Report 2021	- 4 106,97 €
Résultats cumulés : excédent	7 953,14 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	6 287,54 €
Recettes	9 768,00 €
Soit un excédent de	3 480,46 €
Report 2021	18 738,55 €
Résultats cumulés : excédent	22 219,01 €

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la commune – budget principal et assainissement– dressés par Monsieur le Trésorier, pour l'exercice 2022, lequel révèle des écritures et des résultats rigoureusement identiques au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve sans observation ni réserve les comptes de gestion – budget principal et assainissement de l'exercice 2022.

2023-004

8.4.1

**Rénovation des façades de l'ancien Hôtel Groc
Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du
Conseil Départemental du Tarn**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription au projet communal 2020-2026 de la réfection des façades de l'ancien hôtel Groc, dans lequel se trouvent le siège de la 4C, France Services, l'Espace de Vie Sociale et un logement communal.

Ce bâtiment, au cœur du centre bourg, doit être un bâtiment exemplaire : les travaux de rénovation intérieure, prenant en compte l'isolation et la rénovation de l'éclairage (Led), ont déjà été réalisés.

L'aspect extérieur du bâtiment doit être amélioré, participant à l'embellissement et à l'attractivité du territoire, fortement soulignés dans le projet de PLUi, le programme Petites Villes de Demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en réflexion. Cette exemplarité sera également à relever dans l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) souhaitée au niveau intercommunal.

Cette rénovation sera la première étape d'une reconquête du centre bourg, en lien direct avec la place de la Promenade et son marché du mercredi matin, la salle Roger Pégourié, l'espace mairie et friperie associative.

Elle est aussi liée au projet d'habitat et d'activités de « l'ilot de l'Autan », actuellement en cours, avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et des services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de Cohésion des Territoires).

Les travaux concernent les enduits extérieurs avec préservation des génoises, les menuiseries (rénovation et peinture) et la réfection de la véranda (menuiseries et toiture).

Le conseil municipal :

Vu la délibération 0017-2020 du 10 juillet 2020 validant le projet communal 2020-2026 notamment la réfection des façades de l'ancien Hôtel Groc,

Vu l'inscription de la commune dans le programme Petites Villes de Demain,

Vu le projet de PLUi et son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),

Vu le projet d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et d'OPAH en lien avec la 4C,

Vu l'état des façades de l'ancien Hôtel Groc, propriété de la commune, situé en centre bourg, abritant le siège de la communauté de communes 4C, France Services, un Espace de Vie Sociale et un logement communal,

Après en avoir délibéré, **décide :**

- de programmer les travaux de réfection des façades de l'ancien hôtel Groc, situé au 33 Promenade de l'Autan,
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Conseil Départemental du Tarn au titre du FDT axe 1-mesure1 ou d'Atouts-Tarn.

Plan de financement :

Organismes	Montant des travaux et d'études retenus (H.T.)	% Subvention	Montant des participations
Conseil Départemental (FDT ou Atouts Tarn)	Gros œuvre (enduits) 70 527,77 €	30 %	30 967,40 €
Etat (DETR)	Menuiseries 12 321,25 €	50 %	51 612,33 €
Commune (Autofinancement)	Zinguerie 10 442,64 € Peintures 9 933,00 €	20 %	20 644,93 €
TOTAUX	103 224,66 € H.T.	100 %	103 224,66 €

BILAN DE MI-MANDAT

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide le bilan de mi-mandat présenté par Monsieur le Maire. Il sera diffusé auprès de la population dans le prochain bulletin municipal.

CONVENTION ORT (Opération de Révitalisation du Territoire)

Créées par la loi ELAN (23 novembre 2018 – Article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation et complété par la circulaire du 4 février 2019), les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la **mise en œuvre d'un projet global de territoire** destiné à adapter et moderniser le **parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux** ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une **perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable**.

La convention est un nouvel outil pour :

- porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines **urbain, économique et social** qui vise prioritairement à **lutter contre la dévitalisation des centre-ville**
- Faciliter la **rénovation** du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et plus globalement le tissu urbain,
- **créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire**

Monsieur le maire présente le projet de convention-cadre pluriannuelle ORT qui est lié au programme Petites Villes de Demain, pour lequel commune et communauté de communes 4C se sont engagés.

Cette convention est conclue avec l'Etat et les différents partenaires de l'opération, pour une durée de 5 ans, soit pour les années civiles 2022 à 2026.

Elle a pour objet de décrire les enjeux de revitalisation, la stratégie d'intervention et les modalités de mise en œuvre de l'ORT sur le territoire communautaire et le pôle principal formé par les communes de Cordes sur Ciel et Les Cabannes. Elle expose l'intention des parties bénéficiaires et partenariales de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le projet de convention-cadre de l'ORT, ses axes stratégiques et ses fiches-actions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, tous avenants, et tout document utile à la mise en œuvre de l'ORT.

Questions diverses :

Ilot de l'Autan : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avancées de la réflexion sur l'aménagement futur de l'îlot de l'Autan, évoqué lors du comité de pilotage Petites Villes de Demain le jeudi 16 février, et de la réunion du vendredi 3

mars, avec Nicolas Brouillac de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et Sophie Debrieu, de la Direction Départementale des Territoires.

Il a été décidé que, dans un premier temps, il fallait se positionner sur le maintien ou non des installations existantes et la définition d'un schéma de principe d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, préconise le maintien partiel des bâtiments existants et décide de poursuivre la réflexion en tenant compte de cette décision.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Nadine BARBIERI

Patrick LAVAGNE